

DÉLIBÉRATION n° 2024-16

CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE 2024-2028

Le bureau du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 04 juin 2024 en présentiel à Chambéry et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Kléber SILVESTRE, Premier Vice-Président, le quorum étant atteint,

Considérant que les modifications apportées au projet de contrat par rapport à la version présentée au CA du 12 mars 2024 ne remettent pas en question son économie générale,

Considérant qu'il peut donc faire usage du mandat qu'il a reçu du CA,


Après en avoir débattu,

Approuve le projet de COP 2024-2028 et donne mandat à la présidente pour signer le contrat.

Le Directeur de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Adoptée à Chambéry et par visioconférence, le 04 juin 2024

Le Premier Vice-Président



**PARC NATIONAL
DE LA VANOISE**
135, Rue du Docteur Julliand
73000 CHAMBERY
FRANCE

Kléber SILVESTRE